

Pouvoir d'emprunt—Loi

parole de la GRC, Pierre Bélanger, a dit dès le départ: «Nous ne présumons pas qu'il s'agit seulement d'un vol.»

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que, qu'il y ait eu ou non un acte criminel, les principaux ministres n'avaient absolument pas de preuve à l'appui des affirmations qu'ils ont faites la semaine dernière. Évidemment, ils se rétractent maintenant. Hier, le ministre de la Justice a dit au sujet des propos du premier ministre, et je cite les paroles du ministre, qu'il est maintenant devenu monnaie courante de parler de «crime». C'est une nouvelle interprétation. Ce n'est plus un crime au sens légal, ce n'est plus un crime au sens jurisprudentiel, ce n'est plus un crime de conscience, c'est un crime au sens courant. Je sais que le ministre est avocat et comptable agréé, mais il devrait retourner à l'école de droit pour pouvoir nous dire ce qu'un crime au sens courant est réellement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Bien entendu, il a ajouté vertueusement: «On ne discutera plus de cet événement tant que l'enquête criminelle ne sera pas terminée.» Fini, on n'en parle plus. Chacun retourne dans son trou individuel.

Ce qu'on voulait réellement dire, c'est que les ministres ne feraient plus de commentaires maintenant qu'ils avaient été pris à raconter des histoires—car c'est ce qu'ils faisaient la semaine dernière. Le premier ministre et le gouvernement essaient maintenant de s'en sortir en laissant entendre qu'ils n'ont pas parlé de crime. C'est le journaliste, Doug Small, qui a parlé de crime. J'ai dit à M. Small que je serais ravi de le défendre, car il n'y a absolument aucune preuve d'intention criminelle ni aucune preuve de crime.

Nous allons attendre de savoir ce qu'il va advenir de cette enquête. Nous allons voir ce que révélera l'enquête de la GRC. Nous voudrions connaître les précautions qui avaient été prises pour protéger le secret. Nous voudrions savoir comment était surveillée l'imprimerie et l'étendue des précautions, car ce que le ministre des Finances refuse de comprendre, c'est que: crime ou non, ce ne serait pas arrivé s'il n'y avait pas eu de négligence, une négligence pour laquelle le ministre est responsable en vertu de nos traditions parlementaires et constitutionnelles.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je le répète, la question n'est pas de savoir si le

ministre des Finances a personnellement communiqué l'information à la presse. Personne ne l'accuse de cela. C'est une question de confiance, la confiance que l'on place en lui en tant que responsable des finances de la nation, la confiance que lui accorde le Parlement et les Canadiens parce qu'il est chargé des finances et des comptes du pays.

• (1510)

Le ministre n'a pas compris. Il a sapé notre système, essayé de blâmer l'opposition et refusé d'être responsable pour ceux qui, constitutionnellement, relèvent de lui. C'est pourquoi nous sommes en train de faire valoir auprès de Votre Honneur qu'on a porté atteinte aux privilèges des représentants du peuple canadien. Nous estimons que ces privilèges ont été lésés et violés. Nous n'avons pas dit notre dernier mot au sujet de cette question de privilège. Nous nous proposons d'y insister par votre entremise, monsieur le Président, et d'obtenir des réponses du gouvernement. Ce qui est encore plus important, on n'a pas seulement violé nos privilèges, mais encore notre crédit en tant que représentants du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Tous les Canadiens ont le droit d'être rassurés et compris. Tous les Canadiens ont le droit d'être sûrs que leurs impôts sont dévoilés, surveillés, mis en question, vérifiés et dépensés sagement par le ministre, sous la supervision de la Chambre des communes. Si le budget n'est pas secret pour tous les Canadiens, le système ne peut pas fonctionner.

J'ai lu les éditoriaux. Certains soutiennent, comme le faisait hier celui du *Financial Post*, que le caractère secret du budget a fait son temps. Ce que ce journal et d'autres ne comprennent pas, c'est que même si les grandes lignes du budget peuvent être connues avant sa présentation—quoique j'encourage le ministre à consulter amplement les divers secteurs de l'économie canadienne, comme je le faisais moi-même lorsque j'étais ministre des Finances—les détails, les modifications fiscales, les compressions budgétaires et le déficit qu'il prévoit influent encore sur les marchés lorsqu'ils sont rendus publics. Si on connaît à l'avance les modifications en question, on peut s'en servir à des fins personnelles, et c'est également vrai du montant du déficit, pour ce qui est des fluctuations boursières dans le monde. A l'heure actuelle, nous savons tous à quel point, du fait de la transmission informatisée et instantanée des données l'information circule rapidement, non seulement parmi nos propres bourses et